



Nations Unies

**Haut-Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés**

**Rapport du Comité
exécutif du Programme
du Haut-Commissaire
des Nations Unies
pour les réfugiés**

**Soixante-troisième session
(1^{er}-5 octobre 2012)**

**Assemblée générale
Document officiels
Soixante-septième session
Supplément n° 12A**



Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-septième session
Supplément n° 12A

**Haut-Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés**

**Rapport du Comité
exécutif du Programme
du Haut-Commissaire
des Nations Unies
pour les réfugiés**

**Soixante-troisième session
(1^{er}-5 octobre 2012)**



Nations Unies • New York, 2012

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Le rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés est paru en tant que *Supplément n° 12 des Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-septième session (A/67/12)*.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–10	1
A. Ouverture de la session	1–2	1
B. Représentation aux travaux du Comité	3–8	1
C. Adoption de l’ordre du jour et autres questions d’organisation	9	2
D. Élection des membres du Bureau de la soixante-quatrième session	10	3
II. Travaux de la soixante-troisième session	11–12	4
III. Décisions du Comité exécutif	13–17	4
A. Décision générale sur les questions relatives à l’administration, aux finances et aux programmes	13	4
B. Décision sur le Programme de travail du Comité permanent en 2013	14	5
C. Décision sur la participation des délégations observatrices aux réunions du Comité permanent en 2012-2013	15	6
D. Décision sur l’accroissement de la contribution des organisations non gouvernementales aux travaux du Comité exécutif	16	6
E. Décision sur l’ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session du Comité exécutif	17	7
 <i>Annexes</i>		
I. Liste des décisions adoptées par le Comité permanent en 2012		8
II. Résumé du Président concernant le débat général		9

I. Introduction

A. Ouverture de la session

1. Le Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire a tenu sa soixante troisième session au Palais des Nations à Genève du 1^{er} au 5 octobre 2012. Elle est ouverte par le Président, S. E. l'Ambassadeur Jan Knutsson (Suède) qui entretient le Comité de sa récente mission au Niger. Le Président et la Vice-Présidente, S. E. l'Ambassadeur Alicia Arango Olmos (Colombie), ont ensuite partagé la présidence de cette session.

2. Le Président souhaite la bienvenue aux délégations de l'Azerbaïdjan et du Rwanda qui assistent à leur première session plénière en tant que membre.

B. Représentation aux travaux du Comité

3. Les pays membres du Comité indiqués ci-dessous étaient représentés à la session :

Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Afrique du Sud, Allemagne, Bangladesh, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guinée, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Liban, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Mexique, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nigéria, Norvège, Nouvelle Zélande, Ouganda, Pakistan, Pays Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Siège, Serbie, Slovénie, Somalie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen et Zambie.

4. Les gouvernements des États suivants étaient représentés en tant qu'observateur :

Afghanistan, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Bélarus, Bhoutan, Bosnie Herzégovine, Burkina Faso, Burundi, Gabon, Gambie, Géorgie, Guinée Bissau, Haïti, Honduras, Indonésie, Iraq, Kirghizistan, Lettonie, Libéria, Lituanie, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Monaco, Myanmar, Népal, Niger, Oman, Panama, Pérou, République centrafricaine, République tchèque, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Swaziland, Tchad, Ukraine, Uruguay et Zimbabwe.

5. L'Union européenne et la Palestine étaient représentées en tant qu'observateur.

6. Les organisations intergouvernementales et autres entités suivantes étaient également représentées :

Banque mondiale, Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Conseil de l'Europe, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), Ordre souverain et militaire de Malte, Organisation de coopération

islamique (OCI), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation pour la coopération économique et le développement, et Union africaine.

7. Le système des Nations Unies était représenté par les instances suivantes :

Office des Nations Unies à Genève (ONUG), Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), ONU Femmes, Programme alimentaire mondial (PAM) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

8. Un total de 27 organisations non gouvernementales (ONG) étaient représentées à la session.

C. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

9. Le Comité exécutif a adopté par consensus l'ordre du jour suivant (A/AC.96/LXIII/1) :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Déclaration liminaire du Haut-Commissaire.
4. Débat général.
5. Examen des rapports sur les travaux du Comité permanent :
 - a) Protection internationale;
 - b) Budgets-programmes, gestion, contrôles financier et administratif.
6. Examen des rapports relatifs au contrôle administratif et des programmes et à l'évaluation.
7. Examen et adoption du budget-programme biennal 2012-2013 (révisé).
8. Examen des consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales.
9. Autres déclarations.
10. Réunions du Comité permanent en 2013.
11. Examen de l'ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session du Comité exécutif.
12. Élection du Bureau.
13. Questions diverses.
14. Adoption du Rapport de la soixante-troisième session du Comité exécutif.
15. Clôture de la session.

D. Élection des membres du Bureau de la soixante-quatrième session

10. En vertu de l'article 10 du Règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après qui agiront en cette qualité à partir du jour suivant immédiatement leur élection jusqu'à la fin du dernier jour de la session plénière suivante :

Président : S. E. l'Ambassadeur Alicia Arango Olmos (Colombie)

Vice-Président : (Élection reportée à une Réunion extraordinaire du Comité exécutif)

Rapporteur : M. Hassane Boukili (Maroc)

II. Travaux de la soixante-troisième session

11. Le Haut-Commissaire prononce une déclaration liminaire qui sert de base au débat général et dont le texte intégral est disponible sur le site du HCR (www.unhcr.fr). Suite à la déclaration du Haut-Commissaire, l'oratrice invitée, M^{me} Ertharin Cousin, Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial, s'adresse au Comité.

12. Un résumé du débat général qui s'ensuit¹, donné par le Président, se trouve à l'annexe II.

III. Décisions du Comité exécutif

A. Décision générale sur les questions relatives à l'administration, aux finances et aux programmes

13. *Le Comité exécutif,*

a) Rappelle que le Comité exécutif, à sa soixante-deuxième session, a approuvé un budget de 3 591 184 400 dollars des États-Unis. couvrant l'ensemble des besoins pour 2012; note que les besoins additionnels au titre des budgets supplémentaires en 2012 s'élèvent à 489 798 600 dollars des États-Unis; approuve les besoins totaux révisés pour 2012 d'un montant de 4 052 560 400 dollars des États-Unis.; et autorise le Haut-Commissaire, dans le cadre de la dotation totale, à procéder à des ajustements entre les budgets des programmes généraux, des programmes globaux et ceux du Siège;

b) Rappelle que les activités contenues dans le budget-programme biennal pour 2012-2013, telles qu'exposées dans le document A/AC.96/1100 et révisées dans le document A/AC.96/1112, sont conformes au statut de l'Office du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (résolution 428 (V) de l'Assemblée générale), aux fonctions du Haut-Commissaire telles qu'elles ont été reconnues, encouragées ou sollicitées par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité ou le Secrétaire général, ainsi qu'aux dispositions pertinentes du Règlement de gestion par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés des fonds constitués au moyen de contributions volontaires (A/AC.96/503/Rev.10);

c) Approuve les programmes et les budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège au titre du budget biennal révisé pour 2012-2013, tels que contenus dans le document A/AC.96/1112 et s'élevant à 3 924 238 600 dollars des États-Unis pour 2013, y compris la contribution du budget ordinaire des Nations Unies au titre des dépenses du Siège, les réserves et le Programme pour les administrateurs auxiliaires; et autorise le Haut-Commissaire, dans le cadre de la dotation totale, à procéder à des ajustements entre les budgets des programmes régionaux, des programmes globaux et ceux du Siège;

¹ Voir les comptes rendus analytiques de la session pour le descriptif complet des délibérations du Comité, y compris les déclarations et autres interventions des délégations au titre de tous les points de l'ordre du jour assorties de leurs commentaires sur les conclusions et décisions ainsi que les déclarations de clôture du Haut-Commissaire et du Président.

d) Prend acte du Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les Fonds constitués au moyen de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 (A/AC.96/1111), ainsi que des Principaux secteurs à risque et mesures prises suite aux recommandations du Rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/AC.96/1111/Add.1); du Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget-programme biennal pour 2012-2013 (révisé) (A/AC.96/1112/Add.1) et des différents rapports du Haut-Commissaire relatifs aux activités de contrôle (A/AC.96/1113 et A/AC.96/1114); et demande à être tenu régulièrement informé des mesures prises pour tenir compte des recommandations et des observations formulées dans ces différents documents de contrôle;

e) Demande au Haut-Commissaire dans le cadre des ressources disponibles, de répondre avec flexibilité et efficacité aux besoins recensés dans le budget-programme biennal pour 2012-2013, et l'autorise, au cas où de nouveaux besoins d'urgence ne pourraient être intégralement couverts par prélèvement sur la Réserve des opérations, à créer des budgets supplémentaires et à lancer des appels spéciaux au titre de tous les piliers, ces ajustements devant être présentés pour examen à la réunion suivante du Comité permanent;

f) Reconnaît avec gratitude la charge qui continue d'être assumée par les pays en développement et les moins avancés dans l'accueil des réfugiés; et exhorte les États membres à reconnaître cette contribution précieuse à la protection des réfugiés et à participer aux efforts visant à promouvoir des solutions durables; et

g) Demande instamment aux États membres, à la lumière des besoins importants que doit couvrir le Haut-Commissariat, et parallèlement à l'appui traditionnel et substantiel apporté par les pays d'accueil de réfugiés, de répondre en temps voulu, avec générosité et dans un esprit de solidarité, à ces appels de fonds pour couvrir intégralement le budget-programme biennal 2012-2013 (révisé); et d'assurer un financement opportun et prévisible tout en s'efforçant de réduire les « affectations de fonds » à un niveau minimum.

B. Décision sur le Programme de travail du Comité permanent en 2013

14. *Le Comité exécutif,*

Ayant passé en revue les questions dont il est saisi à sa soixante-troisième session et gardant à l'esprit les décisions adoptées lors de cette session,

a) *Décide* de ne convoquer que trois réunions officielles du Comité permanent en 2013, qui se tiendront en mars, juin et septembre;

b) *Réaffirme* sa décision sur le cadre du programme de travail du Comité permanent [A/AC.96/1003, par. 25, al. 2 c)]; *autorise* le Comité permanent à ajouter et supprimer des rubriques si nécessaire à ce cadre pour ses réunions de 2013; et *demande* aux États membres de se réunir en décembre 2012 pour élaborer un plan de travail détaillé aux fins d'adoption officielle par le Comité permanent à sa première réunion de 2013;

c) *Prie* ses membres de poursuivre leurs efforts pour veiller à ce que le débat au sein du Comité exécutif et de son Comité permanent soit de nature substantielle et interactive, afin d'offrir des orientations pratiques et des conseils clairs au Haut-Commissaire conformément aux fonctions statutaires du Comité; et *prie* le Haut-Commissariat d'être explicite et analytique dans ses rapports et exposés au Comité et de soumettre les documents en temps utile;

d) *Demande par ailleurs* au Comité permanent de présenter un rapport sur ses travaux à la soixante-quatrième session du Comité exécutif.

C. Décision sur la participation des délégations observatrices aux réunions du Comité permanent en 2012-2013

15. *Le Comité exécutif,*

a) *Approuve* les candidatures suivantes de délégations gouvernementales observatrices aux fins de participation aux réunions du Comité permanent d'octobre 2012 à octobre 2013 :

Albanie, Angola, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Iraq, Lettonie, Lituanie, Malaisie, Népal, République tchèque, Uruguay et Slovaquie.

b) *Autorise* le Comité permanent à se prononcer sur toute candidature supplémentaire de délégations gouvernementales observatrices aux fins de participation à ses réunions au cours de la période susmentionnée;

c) *Approuve* la liste suivante des organisations intergouvernementales et internationales que le Haut-Commissaire invite à participer en qualité d'observateur aux réunions pertinentes de son Comité permanent d'octobre 2012 à octobre 2013 :

Organisations, Organes, Fonds et Programmes des Nations Unies, Conseil de l'Europe, Communauté d'Afrique de l'est, Communauté économique des États de l'Afrique centrale, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Secrétariat exécutif de la Communauté d'États indépendants, Autorité intergouvernementale chargée du développement, Centre international pour l'élaboration de la politique de migration, Comité international de la Croix Rouge, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Ligue des États arabes, Organisation internationale pour les migrations, Organisation des États des Caraïbes orientales, Organisation internationale de la Francophonie, Organisation de la coopération islamique, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Communauté de développement d'Afrique australe, l'Ordre souverain et militaire de Malte, l'Union africaine et l'Union européenne.

D. Décision sur l'accroissement de la contribution des organisations non gouvernementales aux travaux du Comité exécutif

16. *Le Comité exécutif,*

Rappelant la décision qu'il a prise à sa quarante sixième session sur les méthodes de travail du Comité exécutif et de son Comité permanent (A/AC.96/860,

par. 32), les décisions prises par le Comité permanent à sa huitième réunion (A/AC.96/888) et les décisions prises par le Comité exécutif à ses quarante-huitième, quarante-neuvième, cinquantième, cinquante et unième, cinquante-quatrième, cinquante-cinquième et cinquante-huitième session,

Rappelant également sa décision visant à accroître la contribution des organisations non gouvernementales (ONG) aux travaux du Comité exécutif (A/AC.96/1048), et notamment son paragraphe 19 a) demandant des consultations informelles pour poursuivre l'étude d'autres options à cet effet,

Ayant examiné cette question de façon approfondie lors de la réunion consultative informelle du 3 avril 2012 qui a eu lieu à Genève,

a) *Souligne* le rôle de gouvernance du Comité exécutif ainsi que l'importance de maintenir le caractère intergouvernemental des processus décisionnels du Comité, la tradition bien établie du consensus et l'efficacité des méthodes de travail;

b) *Reconnaît* la contribution cruciale des ONG dans les opérations du HCR de par le monde, la nature importante de leur rôle consultatif ainsi que la valeur de leur contribution enrichissante aux débats dans leur domaine de compétence;

c) *Apprécie* les discussions franches qui ont eu lieu avec les ONG sur l'accroissement de leur contribution en qualité d'observateur aux travaux du Comité exécutif et du Comité permanent;

d) *Réaffirme* les dispositions liées à la participation des ONG observatrices dans les décisions du Comité exécutif du programme du Haut-Commissaire y relatives et, à cet égard, encourage les ONG à tirer parti de ces dispositions;

e) *Notant* l'absence d'accord sur les options présentées concernant l'accroissement de la contribution des ONG ayant le statut d'observateur aux travaux du Comité exécutif, *décide* de poursuivre les discussions en son sein sur cette question.

E. Décision sur l'ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session du Comité exécutif

17. *Le Comité exécutif,*

Rappelant sa décision sur les méthodes de travail adoptée à la cinquante-cinquième session plénière (A/AC.96/1003, par. 25),

Décide d'adopter en tant qu'ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session du Comité exécutif le modèle standard présenté à l'alinéa 1 f) de la décision susmentionnée.

Annexe I

Liste des décisions adoptées par le Comité permanent en 2012

Conformément aux pouvoirs dont il a été investi par le Comité exécutif, le Comité permanent a adopté un certain nombre de décisions sur des questions incluses dans son programme de travail. Les textes de ces décisions sont annexés aux rapports des différentes réunions du Comité permanent de la manière suivante :

a) *Rapport de la cinquante-troisième session du Comité permanent (A/AC.96/1109) :*

- Décision sur les budgets et le financement en 2012;
- Décision sur le Programme du HCR au sein du cadre stratégique pour l'exercice 2014-2015 proposé par les Nations Unies.

b) *Rapport de la cinquante-quatrième réunion du Comité permanent (A/AC.96/1116) :*

- Décision sur les budgets et le financement pour 2011 et 2012.

c) *Rapport de la cinquante-cinquième réunion du Comité permanent (A/AC.96/1117) :*

- Décision sur les budgets globaux et le financement pour 2012.

Annexe II

Résumé du Président concernant le débat général

Le Président résume le débat général de la soixante-troisième session du Comité exécutif comme suit :

« Permettez-moi tout d'abord de remercier le Haut-Commissaire et S. E. l'Ambassadeur Ertharin Cousin, Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial, pour leur discours à la fois riche et stimulant. Ils ont jeté les bases de ce que je crois être un débat général très productif pour notre soixante-troisième session.

M^{me} Cousin a mis l'accent sur un thème que bon nombre d'entre vous ont renforcé au cours de leurs déclarations – l'importance du partenariat et de la coopération pour faire les choses "comme il faut", renforcer la résilience et mieux servir les populations vulnérables et leurs communautés hôtes.

La déclaration du Haut-Commissaire nous a rappelé l'environnement changeant et de plus en plus complexe dans lequel le HCR opère et la nécessité de se montrer flexible. Après avoir exprimé sa gratitude aux pays ayant généreusement ouvert leurs frontières aux réfugiés, malgré les épreuves sociales et économiques pouvant s'ensuivre, et rendu hommage aux fonctionnaires du HCR et de ses partenaires ayant perdu la vie pour la cause humanitaire, le Haut-Commissaire a mis en exergue un certain nombre de mesures prises par le Haut-Commissariat pour s'adapter à une conjoncture changeante. Ces mesures incluent des efforts de coopération avec d'autres institutions des Nations Unies, par exemple moyennant l'Agenda transformateur et l'Initiative de solutions intérimaires; les réformes institutionnelles visant à renforcer la gestion financière, l'efficacité, l'obligation redditionnelle; l'amélioration de la capacité de réponse d'urgence; les mesures de sécurité, tant pour le personnel que les bénéficiaires, particulièrement dans le domaine de la violence sexuelle et sexiste; ainsi que d'autres initiatives telles que la nouvelle Stratégie d'éducation pour 2012-2016, les nouvelles Lignes directrices sur la détention, l'amélioration de l'accès aux réfugiés en milieu urbain ainsi que le prochain Dialogue du Haut-Commissaire sur la foi et la protection. Néanmoins, les objectifs primordiaux du HCR restent la promotion de la protection et la recherche de solutions durables.

Vos interventions ont souligné bon nombre des remarques du Haut-Commissaire. Vous avez exprimé vos préoccupations concernant le nombre croissant de crises et les défis plus complexes auxquels la communauté humanitaire est confrontée. Vous avez également rendu hommage au personnel du HCR et à la générosité des pays hôtes, particulièrement ceux qui ont été affectés par les crises au Sahel, en République arabe syrienne, au Soudan et au Soudan du Sud, ainsi qu'en République démocratique du Congo, en Somalie et en Afghanistan. Un certain nombre d'entre vous ont décrit les efforts de vos gouvernements pour venir en aide aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, malgré le lourd fardeau que cela représente, et beaucoup d'entre vous ont cité l'importance de la solidarité internationale et du partage de la charge pour contribuer à remédier à ces situations. Enfin, comme une délégation l'a fait

remarquer, les réfugiés sont accueillis par un pays touché au nom de la communauté internationale dans son ensemble.

Un certain nombre de délégations ont réitéré l'importance constante des Conventions relatives aux réfugiés et à l'apatridie qui ont fait l'objet de l'Évènement intergouvernemental au niveau ministériel de l'année dernière. Certaines délégations ont noté l'importance d'honorer les engagements pris à cette occasion, et beaucoup d'entre vous ont fait état de progrès réels dans la mise en œuvre de ces engagements, dans certain cas par le biais de la ratification des conventions relatives à l'apatridie ou de l'adoption d'une législation adéquate pour régler le problème de l'apatridie. Par ailleurs, eu égard à la Convention relative au statut des réfugiés et au mandat du HCR, plusieurs orateurs ont réitéré l'importance du non-refoulement et la nécessité de maintenir le système d'asile.

Les délégations ont souligné l'importance de la coopération du HCR avec un large éventail d'acteurs, y compris les gouvernements nationaux, les organisations intergouvernementales, les organisations régionales, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les ONG, le secteur privé et la société civile. Les orateurs se sont notamment référés aux liens de coopération sans faille avec le Coordonnateur des secours d'urgence, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et le Comité permanent interinstitutions (CPI), particulièrement pour la mise en œuvre et l'intégration de l'Agenda transformateur ainsi que la coopération avec les acteurs du développement y compris le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, par le biais de l'Initiative de solutions intérimaires. En même temps, le HCR a été exhorté à s'engager avec les États concernant ces initiatives. Le HCR a également été félicité pour sa conduite du module de protection dans les situations de déplacement interne mais encouragé à coordonner davantage ses efforts avec les autres modules et à offrir des candidats hautement qualifiés pour la réserve de coordonnateurs humanitaires.

Bon nombre de délégations ont déclaré appuyer les efforts continus du HCR pour trouver des solutions durables, particulièrement pour les situations prolongées, mettant l'accent sur le fait que si le rapatriement librement consenti reste la solution privilégiée, les possibilités de réinstallation doivent être examinées plus à fond. Plusieurs délégations décrivent leurs efforts à cet égard et le HCR est incité à étudier des approches complémentaires telles que la protection temporaire, si nécessaire, sans abandonner son engagement aux trois solutions durables clés.

Le financement constitue naturellement une préoccupation majeure. Bon nombre de délégations demandent aux donateurs de combler les déficits financiers enregistrés dans les crises actuelles et d'apporter un appui aux pays hôtes assumant des fardeaux financiers importants. Certaines délégations demandent un financement accru, particulièrement pour trouver une solution aux situations prolongées. On déclare également appuyer les efforts du HCR pour élargir la base des donateurs, particulièrement avec le secteur privé et obtenir davantage de fonds non affectés.

Les délégations affirment soutenir sans réserve les réformes institutionnelles et les initiatives que le HCR a prises ces dernières années. Il

est encouragé à donner suite aux recommandations du Comité des Commissaires aux comptes des Nations Unies afin de renforcer l'obligation redditionnelle et la transparence et améliorer les pratiques de gestion. Le HCR est également incité à poursuivre l'évaluation des besoins globaux et l'amélioration de la gestion des risques tout en trouvant le moyen d'établir des rapports basés sur les résultats.

Les délégations appuient les initiatives telles que la nouvelle Stratégie d'éducation pour 2012-2016, de nouvelles Lignes directrices sur la détention, la mise en œuvre de la décision du Comité de la politique générale du Secrétaire général sur les solutions durables ainsi que les efforts pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. En particulier, plusieurs délégations se félicitent de la coopération accrue entre le HCR et ONU Femmes ainsi que des efforts visant à autonomiser les femmes, lutter contre la violence sexuelle et sexiste, et renforcer les mesures de sécurité à l'intention du personnel et des populations vulnérables. Une délégation demande au HCR de jouer un rôle plus dynamique dans la protection des civils lors d'un conflit armé.

Bon nombre de délégations, dont la liste serait trop longue, ont décrit les efforts de leur gouvernement pour améliorer la situation des réfugiés et des demandeurs d'asile et, dans certains cas, des apatrides, moyennant leur lien de coopération avec le HCR, de nouvelles mesures législatives, des améliorations dans la fourniture des services essentiels. Ce sont des déclarations bienvenues. À cet égard, plusieurs délégations ont exprimé leur reconnaissance concernant les visites effectuées dans leur pays par le Haut-Commissaire ou d'autres hauts fonctionnaires du HCR.

Ces efforts, déployés par tant de gouvernements, soulignent un thème commun dans l'ensemble des discussions : si l'on entend s'attaquer aux causes profondes du conflit, il faudra une approche holistique ainsi qu'un effort collectif et multilatéral de la part des institutions humanitaires, des États membres, des ONG et d'autres acteurs. J'aimerais conclure ici et clore le débat général en rappelant les paroles du Haut-Commissaire : "Nous vivons une époque dangereuse, dans un monde imprévisible. Chaque jour, davantage de personnes sont contraintes de fuir en quête de refuge. J'exhorte tous les membres du Comité exécutif à renouveler leur engagement collectif, à soulager leur sort et celui de tous ceux qui sont arrachés à leur foyer et à leur communauté, alors que les crises d'aujourd'hui et de demain continueront de faire rage" ».

12-56708 (F) 021112 021112

